



Bapst Bernard, Berset Nicolas

Utilisation de véhicules de l'Etat pour les déplacements des conseillers d'Etat

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 19.12.24

Dépôt

Les conseillers d'Etat ont généralement le droit d'utiliser des véhicules de l'Etat pour leurs déplacements officiels dans le cadre de leurs fonctions. Ces véhicules sont souvent fournis par l'administration cantonale. Les conseillers d'Etat s'en servent pour se rendre à des événements officiels ou à des réunions liées à leur mandat.

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi les gendarmes sont-ils régulièrement utilisés comme chauffeurs ?
2. Qui peut accompagner les conseillers d'Etat lors de leurs déplacements ?
3. Combien de transports de ce type ont été effectués en 2023 ?
4. Combien ont coûté ces transports en 2023 ?
5. Combien de gendarmes ont été engagés pour ce type de transports en 2023 ?
6. Lorsque les gendarmes ne conduisent pas ces véhicules, comment sont organisés ces transports ?
7. Les conseillers d'Etat bénéficient-ils d'un abonnement général payé par le canton ?
8. Quelle est la pratique dans les autres cantons romands ?

—